



Berger, Le Maire et le pouvoir d'achat

Description

L'autre matin, j'avoue, je me suis bien marré. En même temps, j'étais en colère contre notre caste politique. L'autre matin, un sujet simple et crucial a surgi dans l'actualité lorsque Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a demandé que le pouvoir d'achat des salariés figure au cœur de la campagne présidentielle. Chouette !

Le hasard des interviews a fait que Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, défendait dans la foulée son bilan. J'ai bien écouté les solutions de l'un et de l'autre. Elles étaient d'une pauvreté navrante et surtout, elles témoignaient d'une totale méconnaissance de l'économie réelle.

Je n'ai pas la prétention de tout savoir, mais après des années d'observation de l'univers des TPE, je me dis qu'il y a une solution: supprimer le dispositif Fillon.

Le dispositif Fillon, invention du diable

Je ne parle pas de celui qui permet de piller les deniers publics en embauchant sa femme, son fils, ses arrière-grands-parents voire son chien, sur le dos du contribuable. Non, là je rigole, on peut ? Je parle du dispositif dit « réduction Fillon » concernant l'abaissement des cotisations sociales sur les bas salaires.

Cette invention administrative diabolique, a eu depuis 20 ans deux conséquences : le maintien de tous les bas salaires au niveau du Smic et le coût d'une minoration de charges, assumée par l'Etat, (donc par le contribuable), auprès de l'Urssaf.

Regardons à quel point le système est ingénieux. Je simplifie au maximum – je devrais me faire embaucher par l'Etat pour mes talents de vulgarisateur. Allons-y !

– Pour un salarié payé 1500€ bruts, le patron verse 66 € de cotisations patronales, soit 4,4%.

- Pour un salarié payé 1750€ bruts, le patron verse 198 € de cotisations patronales, soit 11,3%.
- Pour un salarié payé 2000€ bruts, le patron verse 419€ de cotisations patronales, soit 20,95%.
- Pour un salarié payé 2500€ bruts, le patron verse 860 € de cotisations patronales, soit 34,4%.

On passe donc de 4,4 à 34,4 % de charges sociales ! Oups... Les cotisations patronales augmentent plus vite que le salaire en lui-même. La réduction Fillon marche à fond pour les salariés au Smic mais au-delà, elle disparaît progressivement. La conséquence est terrible. L'employeur, s'il est pénalisé en augmentant les bas salaires, vous savez quoi ? ne le répétez pas, ben, il refuse de le faire...

Et maintenant, des salariés pauvres

Donc, cher Laurent Berger, cher Bruno Le Maire, la conséquence de toute cette complexité abyssale, année après année, a été la création d'une nouvelle catégorie de pauvres : les salariés pauvres.

La loi Fillon a réduit le pouvoir d'achat des Français, ce n'est qu'une machine à produire de la pauvreté. Mais elle a eu un effet d'aubaine pour certains, par exemple les grandes surfaces qui n'ont pas augmenté les salaires depuis 20 ans.

La solution serait d'inverser la logique: faire diminuer les cotisations patronales en fonction de l'augmentation du salaire. Vous verrez les conséquences sur le pouvoir d'achat.

J'adore la France, ses paysages façonnés par la nature, sa cuisine façonnée par l'homme, son théâtre... mais je hurle contre ses guignols qui prétendent nous gouverner en nous enfumant de sujets qu'ils ne maîtrisent pas. Ils en parlent à travers des thèses de pensée forgé à l'ENA, loin du terrain, loin des vrais gens. Et je constate que Laurent Berger n'est pas plus compétent que les ministres.

Dan iel

Categorie

1. Économie

date créée

26 janvier 2022